

Question fiche d'arrêt

Par **Juris9686**, le **29/11/2017 à 11:18**

Bonjour,

J'ai une question par rapport aux fiches d'arrêt qui me perturbe, lorsque dans un arrêt rendu par la Ccass, il est indiqué "Sur le moyen unique : Vu l'article...", cela signifie que ce sont les arguments du demandeur (et donc qu'il faut mettre dans les moyens des parties : "Le demandeur se fonde sur l'article...") ou c'est tout simplement un argument donné par la Ccass ?

Par **Xdrv**, le **29/11/2017 à 11:39**

Bonjour,

Les moyens sont les arguments du demandeur
Les motifs sont les arguments de la Cour de cassation

Ainsi "sur le moyen" désigne un argument du demandeur